

Médecine douce dans les vignes du bergeracois

DORDOGNE Le viticulteur François de Conti a mis au point un cocktail de plantes pour traiter la vigne et entend le commercialiser

DANIEL BOZEC
d.bozec@sudouest.fr

Les recherches tiennent dans un flacon couleur pistache qui sent bon l'amande. « Du purin d'orties avec extraits de plantes », présente François de Conti. Un bio-stimulant que ce viticulteur bio pulvérise pour réduire notablement les doses de cuivre et de soufre dans ses rangs de vignes à Thénac, près de Bergerac. Fort de huit années d'expériences et d'essais concluants, il entend développer cette alternative au grand jour, avec Julien Frumholtz, un œnologue cognacais.

Il a beau s'être mis sur le tard à la viticulture, cet ancien instructeur d'ULM dans les Landes, passé par la Chambre d'agriculture et la direction d'un élevage d'autruches sur l'île de la Réunion, n'a rien du premier venu. Frère de Luc de Conti, un des porte-étendards des vins de Bergerac avec La Tour des Gendres, François a repris à la fin des années 1990 ce vignoble de 10 hectares « à l'abandon », joliment rebaptisé Château Belles Filles.

« Lire la terre »

Friand d'observations, adepte des « plantes compagnes » et « plantes bio-indicatrices », les unes pour enrichir ses cépages, les autres pour évaluer l'état des sols, le viticulteur a appris à « lire la terre, un savoir à portée de main », aime-t-il à répéter. Début 2010, François de Conti s'attelle ainsi à enrichir un purin d'orties, « préparation naturelle peu préoccupante (PNPP) », c'est l'expression consacrée par l'administration, sur une petite parcelle, sous ses fenêtres.

Étendu à ses désormais 27 hecta-

res de vignes, son biostimulant « favorise la résistance naturelle de la plante » contre le mildiou et l'oïdium, les champignons épouvantails de la vigne : les besoins en soufre à l'hectare ont notamment été divisés par dix. Mieux, François de Conti s'en tire avec un rendement moyen en blanc de 50 hectolitres par hectare et des coûts annuels « équivalents à ceux d'un viticulteur conventionnel ».

« Compliqué en France »

Ce produit a été testé au-delà des limites du domaine, chez un producteur de cognac de Charente-Maritime. « Pour l'instant, il n'y a pas d'échec », assure Julien Frumholtz, dont le laboratoire se trouve à Archiac (17). Le duo, qui travaille à constituer la société Terres du futur, n'en dira pas plus sur la formulation.

Par précaution commerciale mais aussi parce qu'il sait le terrain miné. À l'heure où l'utilisation du glyphosate embrase les débats, une certaine de ces PNPP sont autorisées sur le marché français, une liste notoirement établie « a minima » pour leurs défenseurs. « Effectivement, c'est assez compliqué en France pour les biostimulants » (Michel Delpon, député LREM) « C'est assez compliqué en France pour les biostimulants » (Michel Delpon, député LREM) « Effectivement, c'est assez compliqué en France pour les biostimulants », abonde Michel Delpon, député LREM du Bergeracois, accessoirement ex-négociant en vins.

Les fenêtres ouvertes du voisin

Il y a trois semaines, celui-ci s'est fait l'écho des « résultats exception-



François de Conti et son œnologue, Julien Frumholtz. PHOTO D.B./« SO »

nels » de François de Conti au sein de la mission d'information parlementaire sur les produits phytopharmaceutiques, pour mieux s'interroger sur les « difficultés des bio-stimulants dans le dispositif d'autorisation » (lire par ailleurs). « Pour faire clair, l'administration considère que des produits que l'on consomme depuis des centaines d'années sont soumis aux mêmes règles que le glyphosate », se désole François de Conti. Conscient de s'engager dans un long cheminement administratif, le viticulteur périgourdin ne désespère pas de trouver « des relais pour faire avancer les choses », arguments socio-économiques en prime.

Et d'insister : « Aujourd'hui, on

« Des dossiers techniques »

Lors de son audition devant la mission parlementaire, Roger Genet, directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), a acrobatiquement fait remarquer qu'obtenir une autorisation de mise sur le marché d'un biostimulant « n'est pas plus exigeant que [pour] les produits pharmaceutiques chimiques », convenant que « les PME qui produisent ces extraits de végétaux n'ont pas la compétence pour monter des dossiers techniques en matière de toxicologie et de démonstration d'efficacité ».

ne peut plus commercialiser de purins de consoude ou de fougère... Il suffirait d'une liste de plantes interdites, car reconnues dangereuses. Ainsi, ce qui n'est pas interdit est autorisé. Cela ne nécessite aucune loi, juste une signature du ministre. »

À défaut de voir son témoignage versé au dossier, le voisin du Château Belles Filles ne pourrait en dire que du bien : quand d'autres à proximité d'une vigne veillent désormais à se calfeutrer, « il ouvre ses fenêtres quand je traite », assure François de Conti.

Hors-série spécial Champagnes

- Une sélection de champagnes pour vos repas de fêtes
- Les bruts sans année au top
- Balade en vallée de l'Ardre
- Visite guidée de Reims

En vente chez votre marchand de journaux*

Terre de Vins
WWW.TERREDEVINS.COM

À consommer avec modération

Terre de Vins
WWW.TERREDEVINS.COM

7€

150 CHAMPAGNES
Cuvées incontournables & adresses indispensables

*Dans la limite des stocks disponibles